

# BEYSSENAC



## Eglise Saint-Médard de BEYSSENAC



**Sacristie :** avant (octobre 2007)



après (avril 2008)



**Chapelle nord :** avant (octobre 2007)



après (mai 2008)



**Parvis de l'Eglise :** avant (octobre 2007)



après (avril 2008)



*Bulletin municipal réalisé et publié par Mairie de BEYSSENAC (19230) – Août 2008*

Tél. : 05.55.73.31.77 – Fax : 05.55.73.97.21

Mél : [mairie@beyssenac.com](mailto:mairie@beyssenac.com) – Site Internet : [www.beyssenac.com](http://www.beyssenac.com)



## Le Mot du Maire

Le 9 mars dernier, vous avez fait confiance à une équipe renouvelée qui est chargée de la gestion de la commune de Beyssenac pour la période 2008 - 2014. Tous les élus vous en remercient et ils vont apporter leurs idées pour l'intérêt de la commune et se dévouer à son service.

Bien sûr, nous avons besoin de tout le monde, élus ou non, afin de mener à bien les projets qui permettront à Beyssenac de demeurer une commune rurale où il fait bon vivre. Votre dévouement au sein des associations communales ou pour le fleurissement de Beyssenac est un exemple de l'utilité de tous pour notre commune.

La réussite de la souscription en faveur des travaux de restauration de notre église Saint-Médard en est un autre exemple. A ce jour, 112 dons représentant 13 910 € ont été collectés. C'est une somme très importante que nous ne pensions jamais atteindre. Ceci montre l'attachement des beyssenacois à leur patrimoine et j'en suis sincèrement très heureux. Je tiens à vous en remercier tous bien vivement. Les photos que vous verrez dans ce bulletin, avant et après travaux, n'ont pas besoin de commentaire.

A présent, les travaux de la rénovation intérieure en sont à la phase du projet définitif et ils seront également importants car ils concerneront les murs, le mobilier, les statues, l'électricité, l'éclairage, le chauffage et la sonorisation.

Nous maintenons aussi un programme important d'investissements sur la voirie, pour 70 000 € de travaux réalisés sur 4 routes et plusieurs chemins cette année.

La vie inter-communale est à présent bien connue de tous et Beyssenac doit en bénéficier dans plusieurs domaines : développement économique et emploi (zones artisanales à Pompadour et Saint-Sornin (communauté de communes) et zone industrielle à Lubersac (S.Y.M.A.)), enfance (garderie, centres de loisirs et moulin des jeunes), activités touristiques (cheval, patrimoine, culture, piscine, moulin de la résistance, sentiers, ...), assainissement, ... Tout ceci est maintenant de la compétence de la Communauté de communes du Pays de Pompadour et au service de tous dans notre secteur.

Je sais que tout le monde attend Internet à haut débit à Beyssenac. Vous en avez tous besoin : les jeunes, les entreprises, les particuliers. Mais nous sommes trop éloignés (et excentrés) par rapport aux centraux téléphoniques corréziens pour cela actuellement. Je ne cesse d'intervenir auprès des collectivités du Département et de la Région afin que des investissements soient réalisés pour que Beyssenac ne soit plus une exception dans le secteur. Je vais continuer à tout faire pour que cette question soit résolue au plus tôt.

Le but d'une équipe municipale est de servir la commune et ses habitants et de rendre des services au public et à la population, en veillant à ce que ce service soit égal pour chacun, dans la mesure du possible. La mairie est ouverte tous les jours de la semaine, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes d'égale importance, toute l'année, même pendant les vacances (avec l'emploi d'une remplaçante) : c'est un service très utile, avec accès à Internet possible. La salle polyvalente est également utilisable par tous : service de proximité pour la vie communale mais aussi pour les fêtes privées.

La population de Beyssenac a augmenté depuis l'an 2000 et nous sommes actuellement près de 400. Nous voulons continuer à faire en sorte qu'il soit agréable de vivre à Beyssenac mais aussi d'y passer pour y séjourner une heure, une journée, une semaine, un mois ou une vie. L'équipe qui m'entoure va donner de son temps à notre commune pour que, tous ensemble, nous y vivions heureux.

Bonne lecture.

*Francis COMBY*

## CONSEIL MUNICIPAL 2008 – 2014

Elu le 9 mars 2008 lors du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales et mis en place le 14 mars 2008.

<b><u>Maire :</u></b>	Francis COMBY
<b><u>1<sup>er</sup> Adjoint :</u></b>	Jean-Pierre SEMBLAT
<b><u>2<sup>ème</sup> Adjoint :</u></b>	Daniel PINAUD
<b><u>3<sup>ème</sup> Adjoint :</u></b>	Marie-Claude CARAMIGEAS
<b><u>Conseillers municipaux :</u></b>	Lucien GERVAIS André BORDES Joël DUBOUREAU Stéphane CURTO Judith LEIBÉ Christophe DARFEUILLE Christian LAGORCE

Le Maire et les Adjointes ont été élus chacun au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, à l'unanimité, avec un seul candidat pour chaque poste.

Le nouveau Conseil municipal, dont la moyenne d'âge est 47 ans, comprend 11 membres dont 3 nouveaux élus et deux femmes, et il représente plusieurs secteurs socio-professionnels : 4 agriculteurs, 3 retraités, 2 salariés du privé et 2 fonctionnaires.

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers municipaux remercient les 3 conseillers sortants, Eric Célerier, Jean-Marc Darfeuille et Christophe Mallepeyre, pour leur travail pendant le mandat précédent.



*De gauche à droite :*

André Bordes, Daniel Pinaud, Lucien Gervais, Marie-Claude Caramigeas, Christian Lagorce, Francis Comby, Joël Duboureau, Judith Leibé, Stéphane Curto, Jean-Pierre Semblat, Christophe Darfeuille

## Commissions Municipales 2008 - 2014

-----

- Finances** : Jean-Pierre Semblat – Marie-Claude Caramigeas – Lucien Gervais  
Christian Lagorce - Joël Duboureau
- Bâtiments** : Jean-Pierre Semblat - Lucien Gervais – Stéphane Curto – Christian Lagorce  
Christophe Darfeuille
- Agenda 21** : Marie-Claude Caramigeas - Jean-Pierre Semblat – Daniel Pinaud – Judith Leibé  
Stéphane Curto
- Salle polyvalente** : Daniel Pinaud – Lucien Gervais – Christian Lagorce – Stéphane Curto  
Marie- Claude Caramigeas
- Voirie** : Daniel Pinaud – Jean-Pierre Semblat – André Bordes – Joël Duboureau  
Christophe Darfeuille – Lucien Gervais – Christian Lagorce
- Fleurissement / cadre de vie** : Marie-Claude Caramigeas – André Bordes – Daniel Pinaud  
Judith Leibé – Stéphane Curto
- Bull. municipal / site internet** : Marie-Claude Caramigeas – Jean-Pierre Semblat  
Daniel Pinaud - Judith Leibé – Christian Lagorce
- Appels d’offres** : Titulaires : Jean-Pierre Semblat – Christian Lagorce – Joël Duboureau  
Suppléants : André Bordes – Christophe Darfeuille – Lucien Gervais
- Enfance / Ecole** : Marie-Claude Caramigeas – Judith Leibé

Francis Comby, Maire, est Président de droit de toutes ces commissions.  
Des personnes non-élues pourront être invitées aux travaux de certaines commissions.  
En cas d’empêchement, le Maire sera représenté par Jean-Pierre Semblat.

### **Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S.) :**

- Membres élus par le Conseil municipal :  
Jean-Pierre Semblat – Daniel Pinaud – Marie-Claude Caramigeas – Judith Leibé
- Membres nommés par le Maire :  
Madeleine Duboureau – Sylvie Fanthou – Annie Longuechaud – Elisa Simonnet

Francis Comby, Maire, est Président du C.C.A.S.

### **Commission de révision des listes électorales** : Francis Comby – Gilles Brun – Joël Duboureau

Gilles Brun a été nommé par le Préfet. Joël Duboureau a été nommé par le Président du Tribunal d’Instance.

### **Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) :**

Après proposition de 24 noms par le Conseil municipal, Madame la Directrice des Services Fiscaux de la Corrèze a arrêté la composition de la Commission Communale des Impôts Directs le 6 juin 2008 pour la période 2008-2014.

- |                       |                       |                       |                         |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| - <u>Titulaires</u> : | Jean-Pierre Semblat   | - <u>Suppléants</u> : | Daniel Pinaud           |
|                       | Lucien Gervais        |                       | Robert Longuechaud      |
|                       | Sylvette Lagorce      |                       | Denise Darfeuille       |
|                       | Francis Besse         |                       | Raymond Bouzonie        |
|                       | Christophe Darfeuille |                       | Marie-Claude Caramigeas |
|                       | Elisa Simonnet        |                       | Sylvie Fanthou          |

La C.C.I.D. est présidée par Francis Comby, Maire.

## Structures Inter - Communales

-----

**Syndicat des Eaux** : Titulaires : Francis Comby – Lucien Gervais  
Suppléants : Daniel Pinaud – André Bordes

**S.I.C.R.E.L.** : Titulaires : Francis Comby – Daniel Pinaud  
Suppléants : André Bordes – Lucien Gervais

**Communauté de communes** : Titulaires : Francis Comby – Jean-Pierre Semblat  
Suppléants : Marie-Claude Caramigeas – Christian Lagorce

### **Délégations du Maire aux Adjoints**

L'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints avec les délégations suivantes :

-Jean-Pierre Semblat, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégation générale et pour la gestion des bâtiments communaux et du patrimoine, des logements communaux et du personnel communal,

-Daniel Pinaud, 2<sup>ème</sup> Adjoint, délégation pour la gestion de la voirie, de la salle polyvalente et du cimetière,

-Marie-Claude Caramigeas, 3<sup>ème</sup> Adjoint, délégation pour la gestion de l'environnement, de la culture, de la communication et des activités associatives.

### **Indemnités du Maire et des Adjoints**

Le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 17 % de l'indice brut 1015 et le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des trois Adjoints au Maire à 6,60 % de l'indice brut 1015.

## BUDGET 2008

### **Compte administratif 2007**

Le compte administratif 2007 fait apparaître un excédent de 146 348,36 € pour 305 400,17 € de recettes et 159 051,81 € de dépenses, en section de fonctionnement. Avec l'excédent antérieur reporté, le solde positif est de 190 703,64 € (136 471,66 € en 2006).

En section d'investissement, l'excédent est de 100 266,26 € pour 122 843,58 € de dépenses et 223 109,84 € de recettes. En tenant compte du déficit 2006 reporté de 132 710,92 €, le déficit d'investissement est de 32 444,66 €

Le solde global est un excédent de 158 258,98 €

### **Budget 2008**

Le budget 2008 s'équilibre, en section de fonctionnement, à 366 209,80 € (267 355,28 € en 2007), et en section d'investissement à 389 962,84 € (387 470,92 € en 2007).

Les Recettes d'Investissement sont constituées ainsi :

-affectation du résultat 2007 : 54 493,84 € -autofinancement provenant de la section de fonctionnement : 138 000 € -fond de compensation de la TVA sur les travaux 2006 : 25 870 €

-diverses subventions nouvelles sur travaux prévus en 2008 (voirie 2008 : 25 000 €, voirie 2007 : 1 937 €, façades église : 22 000 €, terrain lotissement : 10 000 €), soit au total : 58 937 €

-restes à réaliser en recettes = subventions sur investissements non-perçues en 2007 (voirie 2007 : 13 500 €, façades église : 87 162 €, rénovation mairie / salle des aînés : 12 000 €) : 112 662,00 €

Les Dépenses d'Investissement 2008 sont constituées ainsi :

-remboursement du capital des emprunts : 10 238,88 € -voirie 2008 : 75 000 € -éclairage public : 1 387,36 € -rénovation façades mairie / salle des aînés : 29 762,70 € -restauration de l'église : 104 159,12 € -achat du terrain et aménagements d'un lotissement : 63 000 € -espace public salle polyvalente : 13 500 € -acquisition d'un garage place de l'église : 1 500 € -église, travaux intérieurs : 47 000 € -columbarium : 9 000 € -achat d'une sonorisation portable : 1 000 € -achat d'un groupe électrogène : 1 000 € -achat d'un réfrigérateur : 562 € -dépenses imprévues : 408,12 € -couverture du déficit cumulé 2007 : 32 444,66 €

<b>Dépenses de Fonctionnement prévues en 2008</b>	<b>€uros</b>
Charges générales : eau, électricité, carburants, fournitures, entretien des bâtiments, assurances, téléphone, timbres, frais pour fêtes et cérémonies	106 700,00
Charges de personnel	59 000,00
Indemnités des élus	17 000,00
CCAS, SICREL, Ecole, Service incendie de la Corrèze, Associations, Lubersac Santé....	35 800,00
Intérêts des emprunts	9 000,00
Virement pour financer les investissements	138 000,00
Autres dépenses	709,80
<b>Total dépenses</b>	<b>366 209,80</b>

<b>Recettes de Fonctionnement prévues en 2008</b>	<b>€uros</b>
Remboursement de charges	13 000,00
Impôts et taxes	90 000,00
Dotations de l'Etat	101 000,00
Excédent antérieur reporté	136 209,80
Autres produits de gestion	26 000,00
<b>Total recettes</b>	<b>366 209,80</b>

### **Taux d'imposition de 2005 à 2008**

<b>Taxes</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	6,8 %	6,94 %	7,15 %	7,29 %
<b>Foncier bâti</b>	13,2 %	13,46 %	13,86 %	14,13 %
<b>Foncier non-bâti</b>	80,8 %	82,42 %	84,89 %	86,55 %

Les taux d'imposition ont été augmentés de 3 % en 2007 et de 2 % en 2005, 2006 et 2008.

Le produit fiscal attendu sera de 90 000 €, soit seulement 1 551 € de plus qu'en 2007 (augmentation de 2 %).

La taxe professionnelle est perçue par la Communauté de communes du pays de Pompadour et reversée, en partie seulement, à la commune.

### **Rappel du budget 2007**

Le budget 2007 s'équilibrait, en section de fonctionnement, à 267 355,28 € (288 051,19 € en 2006), et en section d'investissement à 387 470,92 € (281 073,32 € en 2006).

### **Rappel du compte administratif 2006**

Le compte administratif 2006 faisait apparaître un excédent de 69 874,87 € pour 215 391,83 € de recettes et 145 516,96 € de dépenses, en section de fonctionnement. Avec l'excédent antérieur reporté, le solde positif est de 136 471,66 € (125 460,40 € en 2005).

En section d'investissement, le déficit est de 77 961,08 € pour 207 681,46 € de dépenses et 129 720,38 € de recettes. En tenant compte du déficit de 2005 reporté de 54 749,84 €, le déficit d'investissement est de 132 710,92 €.

Le solde global était un excédent de 3 760,74 €.

### **Commentaires budgétaires**

D'une année à l'autre, le montant global du budget de la commune peut être très différent pour plusieurs raisons. En 2007, il était de 654 826,20 € et en 2008 de 756 172,64 €, soit plus de 100 000 € d'écart. Le solde global peut également être très différent.

Cette différence est rarement due à la section de fonctionnement car les dépenses et les recettes sont souvent relativement semblables. En effet, en fonctionnement, les charges de personnel et de gestion courante, les fournitures, les intérêts des emprunts, les participations pour l'école et les syndicats

et les subventions aux associations sont relativement constantes chaque année, avec une petite hausse souvent due à l'inflation et à des achats de petits matériels ponctuels, variant de 5 à 10 % en fonction des années.

La différence vient presque toujours de la section d'investissement et elle a des causes multiples.

-Si l'on fait des travaux en fin d'année (année N), ils peuvent être payés en janvier de l'année suivante (année N + 1) et cela augmente donc le budget de l'année N + 1. Mais, dans le même temps, les dépenses prévues en N seront donc beaucoup plus faibles que prévu. On pourra donc avoir un excédent en N.

-Si l'on paye de gros travaux en fin d'année N, on ne perçoit souvent les subventions que 3 à 6 mois après, donc l'année N + 1, ce qui fait un déficit d'investissement en N (beaucoup de dépenses et peu de recettes). En revanche, en N + 1, on peut espérer plus de recettes que de dépenses, et avoir ainsi un excédent en N + 1, sauf si l'on paye beaucoup d'autres dépenses nouvelles à la fin de l'année N + 1 ...

-D'où, l'importance d'une rigueur budgétaire pour essayer de bien prévoir les recettes et les dépenses chaque année, ce qui n'est pas toujours facile, car on peut souhaiter faire des travaux en N mais ne les faire qu'en N + 1 et les subventions peuvent arriver en N + 2. Cela complique donc beaucoup les prévisions.

-La solution, quand cela se complique trop, est de faire une pause dans les travaux d'investissement pendant une année afin de limiter les dépenses et d'avoir, cette année là, des rentrées de subventions. Encore faut-il obtenir ces subventions ... Le système n'est pas simple car il faut faire des dossiers, refaire des dossiers, renouveler les demandes, rappeler les financeurs potentiels...

Lorsqu'une opération ne peut être réalisée l'année prévue (N), elle peut être reportée en totalité en votant les mêmes crédits l'année N + 1. On retrouve donc les mêmes sommes reportées car non-dépensées en N.

En résumé, un budget est donc une prévision en fonction de ce que nous savons vers la mi-mars quand il est voté. Mais, tout au long de l'année, le Conseil municipal peut prendre des décisions modificatives budgétaires afin de transférer des crédits d'une ligne à l'autre lorsque surviennent des dépenses ou des recettes imprévues ou imprévisibles au mois de mars.

### **Subventions 2007 et 2008 aux associations**

Amis de la Bibliothèque	45 €
Téléthon (association / myopathies)	45 €
Club des Aînés Claire Fontaine Beyssenac	200 €
Comice agricole cantonal	35 €
FNATH Payzac (handicapés et accidentés de la vie)	30 €
Comité des Fêtes Beyssenac	310 €
Société de Chasse Beyssenac	200 €
FNACA Beyssac et sa région	45 €
Handy-Loisirs Brive	15 €
Donneurs de sang Pompadour	15 €
Croix Rouge française	15 €
Jeunesses musicales	25 €
Amicale Sapeurs Pompiers Pompadour	60 €
Fédération des Associations Laïques (FAL)	15 €
Protection Civile	30 €
Ligue contre le cancer	15 €
Pupilles Enseignement Public	15 €
Société Protectrice des Animaux de Brive	30 €
Réunir au Pays Saint-Sornin	100 €
Prévention Routière	15 €
Pupilles des Sapeurs Pompiers	15 €
Les Amis de l'Ecole de Saint-Julien	100 €



Pour Radio PAC (2 336 €), l'Office de Tourisme (10 000 €), Le Roseau Pompadour (824 €), le Comité de Jumelage (944 €), l'Ensemble Vocal (365 €), le Foyer du Collège (200 €), l'association Les 3 Tours (1 000 €), la Société des Courses (4 650 €), les Attelages de Pompadour (850 €), la Fédération des chevaux Anglo-Arabs (3 286 €), la Société de Concours Hippiques (7 500 €), le Syndicat des Eleveurs de chevaux de trait (3 000 €), les Courses de lévriers (250 €), le Pays arédien (208 €), la Route Richard Cœur de Lion (160 €) et la Mission locale pour l'emploi des jeunes (9 417 €), les subventions sont versées par la Communauté de communes du Pays de Pompadour.

### **Cotisations 2008 à divers organismes**

Association des Maires de la Corrèze	78,52 €
Notre Village (ex-SOS Villages)	177,50 €
C.A.U.E. Tulle (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement)	100,00 €
Lubersac Santé	355,00 €
Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)	5 767,98 €

### **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

Le C.C.A.S. organise le repas des aînés en fin d'année et les colis de Noël. Il peut venir en aide à des personnes en difficulté et peut participer à des interventions en cas de situation difficile : canicule, grand froid, .... Il est financé par le budget de la commune et son budget annuel est d'environ 3 000 €

### **Regroupement pédagogique**

Les charges de fonctionnement (cantine, charges diverses, Noël des enfants) du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Saint-Julien le Vendômois sont réparties entre les communes de Beyssenac, Saint-Eloy les Tuileries, Saint-Julien et Ségur. Pour l'année 2007, elles se sont élevées à environ 8 500 € pour 16 élèves fréquentant l'école en 2006-2007 et 12 élèves en 2007-2008.

## **TRAVAUX et ACTIVITES MUNICIPALES 2007 et 2008**

### **Label « Notre Village, Terre d'Avenir »**

Soucieuse de l'avenir de la planète et de sa sauvegarde au niveau environnemental, la commune de Beyssenac, déjà sensible au développement durable, a décidé de s'engager dans une démarche de protection de l'environnement, des milieux et des ressources et de maîtrise de l'énergie.

Pour cela, elle a souhaité impliquer la population car c'est au niveau de chaque individu qu'il faut agir, autant qu'au sein des collectivités et ce sont les plus petites qui ont le plus de pouvoir, et peut-être de crédibilité, pour parvenir à sensibiliser la population car tout le monde se connaît et les démarches peuvent être collectives. Aussi, l'idée de l'association Notre Village a été vite comprise et la commune de Beyssenac s'est engagée dans la mise en place d'un Agenda 21 pour le projet de labellisation afin d'obtenir le label « Notre Village, Terre d'Avenir » qui a été remis au Maire dans les salons du Sénat à Paris en novembre 2007.

Déjà, de nombreuses actions ont été entreprises depuis plusieurs années à Beyssenac : aménagement du village, utilisation d'ampoules de basse consommation, mise en place de chasses d'eau économiques, fleurissement du village, enfouissement des lignes, assainissement, balisage d'un sentier pédestre, réalisation de 9 logements sociaux, maintien des services au public, nombreuses manifestations par des associations dynamiques, ré-ouverture d'un commerce rural multi-services, entretien du patrimoine, informations municipales régulières, ... Mais, cela ne suffit pas et les actions projetées dans le cadre de l'Agenda 21 vont compléter les initiatives antérieures et surtout renforcer la sensibilisation de la population à l'intérêt d'agir dans le cadre du développement durable, c'est-à-dire les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- le développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Un Comité de pilotage a été constitué avec des élus et des personnes intéressées par cette question : Francis Comby, Marie-Claude Caramigeas, Francis Besse, Brigitte Brun, Cédric Chabat, Stéphane Curto, Denise Darfeuille, Sophie Faccini, Pierre Labonne, Judith Leibé, Sylvette Lagorce, Daniel Pinaud, Jean-Pierre Semblat, Neil Spoonley.

Ci-dessous, le point sur quelques unes des 31 actions à réaliser sur 3 ans.

**-Réduction de l'éclairage public la nuit** : déjà en place depuis début janvier 2008.

**-Création d'un sentier botanique** : le secteur est situé entre Petit-Pissac, le Moulin de la Résistance et le Clédier où une cinquantaine d'arbres seront identifiés et étiquetés.



Nicolas et Victor identifient les arbres



Mise en place de la cuve de récupération de l'eau

**-Récupération des eaux pluviales de l'atelier municipal pour l'arrosage des fleurs** : des gouttières ont été mises en place sur le bâtiment et la cuve a été installée par Stéphane, Jean-Jacques et Jean-Pierre et raccordée aux gouttières par l'entreprise Delcambre.

**-Nettoyage d'une décharge sauvage** : au village des Pradelles, elle a été débarrassée et nettoyée.

**-Nettoyage de la nature** : 1<sup>ère</sup> action réalisée le 5 avril sur le chemin entre le pont de l'Orne et la Malférie, route de Sarrette jusqu'à la limite de Saint-Cyr et route de Pissac et Anglard.

**-Remise en état d'un puits communal** : volet mis en place, boiseries peintes et puits fleuri.



Le groupe qui a nettoyé la nature



Puits communal, rue de l'église

**-Information sur l'existence d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) le long de la vallée de l'Auvézère** : document d'une page à disposer à la mairie, dans les gîtes de Beyssenac et à l'Office de tourisme.

**-Etude de la mise en place du tri sélectif** : le Maire a déjà questionné le Président du SICREL (J-P Decaie) pour cela.

**-Compostage des déchets verts municipaux** : déjà en place à la lagune mais il faut réaliser 2 bacs et l'utiliser pour les plantations municipales.

-**Information sur la récupération des déchets et sur le développement durable** : un document de 4 pages sur la réalisation d'un Eco-jardin a été diffusé à la population.

-**Signalisation de la potabilité des points d'eau publics** : action réalisée.

-**Etude de la création d'un lotissement communal** : en cours.

-**Réalisation d'un guide d'accueil pour les nouveaux habitants** : en français et en anglais.

-**Réception d'accueil des nouveaux habitants** : durant l'été avec les élus, le Comité de pilotage et les responsables des associations.

-**Installation prochaine d'un nouveau panneau d'affichage en bois** : près du monument.

-**Aménagement du site du moulin de la papeterie** : en cours par le Syndicat du Moulin de la Résistance.

-**Restauration de l'église Saint-Médard** : 1<sup>ère</sup> tranche (façades, gouttières, ...) terminée. 2<sup>ème</sup> tranche à l'étude.

-**Aménagement de la fontaine Saint-Fiacre** : en parallèle avec l'aménagement du nouveau lotissement.

-**Création d'un columbarium au cimetière** : prévu au budget 2008.

-**Achat de produits respectant l'environnement pour les espaces publics** : déjà fait et en cours par la commune.

### Restauration de l'église

La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux a débuté le 15 octobre 2007. La maîtrise d'œuvre a été assurée par le cabinet MO2P de Lanouaille (Jean Bertassi) et l'assistance au maître d'ouvrage (commune de Beyssenac) était effectuée par le Conseil général de la Corrèze.

Suite à l'appel d'offres lancé dans la presse, le lot « Gros œuvre – façades » a été attribué à l'entreprise Sarebat (Varetz) et le lot « Couverture – zinguerie – charpente » à l'entreprise Jean-Luc Dupuy (Juillac). Le terrassement de fin de travaux a été réalisé par l'entreprise Eric Lascaux (St Sornin).

La société E.C.D. (Laguenne) assurait la mission de coordination S.P.S. (Sécurité et Protection de la Santé) sur le chantier.

Les travaux réalisés :

-rénovation de l'ensemble des façades (piochage du vieux enduit et rejointoiement avec un enduit à pierres vues, renforcement des contreforts, mise en place de pierres de taille, rénovation de la croix de pierre sur le pignon est),



Lait de chaux sur le portail



Réception des travaux (12.02.08)



Couverture du clocher



Explications pour l'Abbé Bertrand



Enduit sur les façades



Réunion de chantier à 15 m de hauteur

-réalisation d'un platelage de cheminement dans les combles sur la nef et les chapelles nord et sud,

-réalisation d'une rochelle et d'un plancher de visite du clocher,

-renforcement de la charpente de la chapelle nord,

-le re-suivi de toute la couverture,

-le remplacement de la totalité de la couverture du clocher.

Les partenaires de ces travaux ont été le Conseil Général de la Corrèze (subvention de 72 % : 85 755 €), l'Etat (subvention de 4 500 € des Sénateurs Mouly et Murat), le Conseil Régional du Limousin (subvention de 4 000 €), la Fondation du Patrimoine, l'entreprise Miane et Vinatier (Brive) et les beysseacois et amis de la commune (particuliers et entreprises) qui ont versé 13 910 € correspondant à 112 dons.

En effet, une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine en Limousin afin de sensibiliser les beysseacois à la restauration de notre église Saint-Médard. Il est encore possible de faire un don jusqu'à la fin des travaux intérieurs de l'église. Deux tiers du montant de chaque don peuvent être déduits du montant de votre impôt sur le revenu.



Octobre 2007 : Serge Bossoutrot (Directeur de Miane et Vinatier, entreprise ayant financé la campagne de souscription), Jean-Claude Boisdevesy (Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine) et les beysseacois lors de la signature de la convention.

Merci aux 112 donateurs (100 particuliers, 9 entreprises, 3 associations) qui ont témoigné de leur attachement à l'entretien et à la conservation du patrimoine communal de Beysseac en versant la somme de 13 910 €. Un livre d'or ouvert à la mairie regroupe les noms de tous les donateurs (sans mention du montant de chaque don qui reste confidentiel).

Le montant de l'ensemble des travaux est de 143 387,90 €TTC.

### **Travaux de voirie**



L'entreprise Lasternas Frères a réalisé le goudronnage de plusieurs voies communales et le point à temps (2007).

Le programme 2007 de travaux d'investissements sur la voirie communale a concerné les routes de la Malférie, la Leyssonie vers la Sarras, le Méchenin et l'Etang-la-Lande. Réalisés par l'entreprise Lasternas Frères (Pompador) pour un montant de 39 468 € TTC (subvention de 40 % de la part du Conseil Général de la Corrèze). Les travaux de point à temps ont concerné Villemaux, le Montézin, la Boissière, la Graulière, Sarrette, la Valade et le lotissement rue des lilas pour 10 564 € T.T.C.

Des fossés ont été réalisés par l'entreprise Lascaux au Montézin, à Sarrette, à Pissac et à la Forge de Pissac pour 10 291 € TTC. 8 tonnes d'enrobé à froid ont été déposées sur les routes en octobre et décembre 2007.

Le programme 2008 d'investissements sur la voirie communale concerne les routes de la Valade, la Butte, Villemaux et Germignac et le renforcement de plusieurs chemins à Bellevue, le Bourg-la Suza, le Clédier et Petit-Pissac.

### **Façades de la mairie et de l'ancienne école du bourg**

Afin de restaurer les façades de l'ensemble des bâtiments communaux, dans un but esthétique et de consolidation, celles de la mairie et de l'ancienne école du bourg ont été rénovées par l'entreprise Gourinchas (St Sulpice d'Excideuil) pour 29 762 € TTC avec deux subventions (7 400 € de l'Etat grâce à Mme le Sous-Préfet et 4 625 € du Conseil général de la Corrèze). Le vieux crépi a été pioché et remplacé par un enduit à pierres apparentes. Le résultat est très satisfaisant.



Mairie – Été 2007



Mairie – Été 2008

### **Vente de l'ancienne école de la Mandrie**

Suite à une proposition de la famille Millot, la commune a accepté de vendre les anciens locaux de l'école de la Mandrie devenus une partie de l'Auberge de la Mandrie, soit la parcelle n°44, section ZH, 35 ares, sur laquelle est implanté le bâtiment initial. Le bien était en location depuis 1976 et le loyer annuel actuel était de 3 120 €

Après estimation du bien par les Services de la Trésorerie générale de la Corrèze et en tenant compte des nombreuses extensions et améliorations réalisées, le Maire s'est mis d'accord avec la famille Millot pour fixer le prix de vente à 85 000 € (acte signé avec Lucien et Michel Millot le 26 septembre 2007 auprès de Maître Le Tranouez).

L'exploitation de ce Motel-Restaurant devrait être facilitée par cette acquisition car certaines parties des locaux étaient propriété de la commune, d'autres avaient été construits sur terrain communal et d'autres encore sur son terrain par la famille Millot.

Pour information, cette ancienne école de la Mandrie avait été construite en 1937 par la commune (agrandie en 1938-39) pour la somme totale de 177 734,92 francs, soit 1 777 nouveaux Francs, soit 270 Euros (en francs et euros constants...). 70 ans plus tard, elle a été vendue au prix de 85 000 € soit 314 fois le prix de construction. L'école de la Mandrie a fermé en 1971, faute d'effectif suffisant. Les enfants du secteur Est de la commune ont alors été scolarisés à l'école du bourg jusqu'en 1989, année de sa fermeture définitive. Les bâtiments de l'école du bourg sont en partie réhabilités en 4 logements sociaux et une autre partie est devenue la salle du club des Aînés.

## Les employés communaux

Daniel Blancher



Corinne Béga



**Daniel Blancher** est adjoint technique territorial au service de la commune de Beyssenac depuis 1991.

Il assure un service de 35 heures par semaine selon la répartition suivante :

- du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 40 heures par semaine (8 h – midi, 13 h 30 – 17 h 30),
- du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 30 heures par semaine (9 h – midi, 13 h 30 – 16 h 30).

**Corinne Béga** est adjoint administratif en poste au secrétariat de la mairie de Beyssenac depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Elle assure un service de 23 heures par semaine aux horaires d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi : 13 h 30 – 17 h 30,
- le samedi : 9 h – 12 h.



**Sabrina Curto** est adjoint administratif contractuel à l'Agence postale communale de Beyssenac depuis le 1<sup>er</sup> février 2008. Elle assure un service de 14 heures 30 par semaine aux horaires d'ouverture de la poste :

- du lundi au vendredi : 14 h – 16 h 30,
- le samedi : 10 h – 12 h.

Renseignez-vous à l'agence postale communale qui peut aussi vous rendre beaucoup de services.

Sylvette Lagorce



Bernard Depentis



**Sylvette Lagorce** est adjoint administratif remplaçant au secrétariat de la mairie de Beyssenac depuis 2002, durant les congés de la secrétaire de mairie Corinne Béga.

**Bernard Depentis** est adjoint technique territorial remplaçant au service de la commune de Beyssenac depuis 1999, durant les congés de Daniel Blancher.



### Ils sont au service de la commune

Jacky Mérillou



Boulangerie Leroyer



La boucherie **Mérillou**, de Payzac, passe avec son véhicule itinérant à Beyssenac les mercredi matin et vendredi soir.

La boulangerie **Leroyer**, de Payzac, passe avec son véhicule itinérant à Beyssenac les mardi midi et vendredi midi.

Mathieu Buffière



Christine Charrieras



L'entreprise **Buffière**, de Saint-Viance, assure le débroussaillage de l'ensemble de la voirie de la commune une fois par an.

La boulangerie **Charrieras**, de Vignols, passe avec son véhicule itinérant à Beyssenac le jeudi matin.

Maître Thierry Le Tranouez



Didier Delage



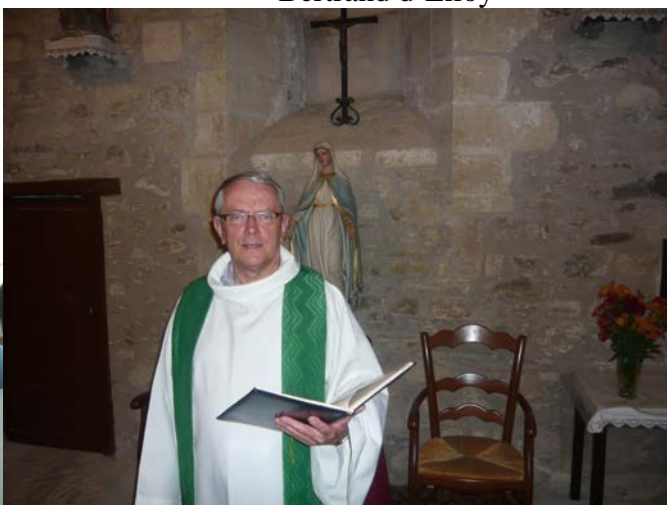
Maître **Thierry Le Tranouez**, notaire à Pompadour, est le notaire de la commune de Beyssenac (une trentaine d'actes d'achat ou de vente ont été signés par la commune en son étude depuis l'an 2000).

**Didier Delage** est facteur sur la tournée de Beyssenac depuis 1994.

Sophie Baly



Bertrand d'Elloy



**Sophie Baly**, Trésorière à Lubersac, assure de la gestion des comptes de la commune de Beyssenac.

L'Abbé **Bertrand d'Elloy** a en charge les offices religieux du secteur Pompadour-Lubersac composé de 12 communes et de 15 églises ou chapelles. Une messe est dite environ tous les deux mois à Beyssenac, le samedi à 18 h ou 18 h 30, en l'église Saint-Médard (voir affichage à la porte de l'église et dans « La Vie Corrézienne »).



## La vie à BEYSSENAC en images

Nicolas Leymarie a exposé ses vieux moteurs et ses tracteurs lors du passage de la ronde perpezacoise (4 mai 08).



Randonnée vers le Puy des Ages (04-2008). Randonnée de l'office de tourisme (08-2007) - Randonnée (10-2007)



Visite de Birgit Erb, Maire d'Oberelsbach – Tirage au sort des jurés d'assises – Ronde des vergers (01.06.2007)



Réception en l'honneur des nouveaux habitants au lotissement (29.09.2007)

Pont Laveyrat : 16 février 2008



Concours de pêche du foot de St Cyr-13 mai 2007 : AG du Bataillon Violette – Concours de pêche (août 2007)

### Fleurissement de Beysenac



Les bénévoles de la commission de fleurissement

## Concours cantonal de labours à Beyssenac



Ludovic Porcher (août 2006)



Cédric Chabat (août 2008)



Ecuries du Vallon : remise des prix (2008)

**Ludovic Porcher**, qualifié pour les finales départementales et régionales de labours en 2005 et 2006.

**Cédric Chabat**, Président des Jeunes agriculteurs du canton, qualifié pour la finale départementale en 2008.

## Cérémonie des vœux du 6 janvier 2008



Remise du panneau Notre Village, Terre d'Avenir par Pascal Coste, Maire et Conseiller général de Beynat, Président de l'association nationale Notre Village.



La population de Beyssenac et les élus des communes voisines assistent à la réception donnée à l'occasion de la nouvelle année (6 janvier 2008).



Lionel Robert (peintre) rénove la mairie. Les dames fleurissent l'église pour les mariages. Jeux pour enfants lors de la fête.



Repas des Aînés avec le C.C.A.S., préparé par Michel Célerier, traiteur à Beyssenac. (01.12.2007)



On a dansé avec l'accordéoniste Julien Proulhac - François Chaminade, doyen de l'assemblée, toujours présent.



Ambiance : Belle solidarité entre le curé et le maire, « portés » par les élus, lors de la fête du mai des élus (28 juin 2008).



Les élus ont planté un ginkgo biloba le 28 juin 2008 le jour du « mai ». Label « Notre Village, Terre d'Avenir »

### Course cycliste 2007



### Solidarité entre agriculteurs (mai 2008)



Fin mai, Bernadette et Francis Besse ont convié leurs voisins et amis, agriculteurs ou non, dans leur champ récemment semé de maïs, au lieu-dit « Gratte Chat », commune de Beysсенac. Lors des semis de ce maïs, un mauvais réglage du semoir avait provoqué la répartition de la semence à raison de 160 000 grains à l'hectare au lieu de 90 000 grains. Pour deux hectares de terrain concerné, il y avait donc 140 000 (2 x 70 000) pieds de maïs en excès qui, trop denses et serrés, n'auraient pas permis d'avoir un rendement optimal lors de la récolte du grain en octobre prochain.

Le couple Besse eut donc l'idée de mobiliser 25 personnes parmi leurs voisins et amis, munis de raclours, binettes et tranches, afin d'arracher ou de couper un plant de maïs sur deux pour revenir à une répartition moins dense des plants. En quatre heures, chacun personne a donc dû retirer environ 5 600 plants. Mais, après le travail, les amis ont passé bien plus de temps à table que dans le champ...

Ceci est un bel exemple de solidarité amicale entre agriculteurs en milieu rural qui montre que de bonnes relations de voisinage sont préférables aux comportements individuels.

## **Espace public devant la salle polyvalente**

La commune a décidé d'acquérir le garage Semblat situé devant la salle polyvalente afin de le démolir et de réaliser un espace plus agréable à l'entrée de la place de l'église. Le prix d'achat est de 1 000 €TTC.

La démolition a été assurée par l'entreprise Eric Lascaux. L'entreprise Miane et Vinatier (Brive) a réalisé deux parterres de verdure et mis en place des bancs et des bornes pour maintenir les véhicules à 5 m de la salle polyvalente. Le montant total de ces travaux et aménagements est de 12 600 €TTC, subventionnés à 20 % par le Conseil Général de la Corrèze.



## **ACTIONS INTER - COMMUNALES**

### **Communauté de communes du Pays de Pompadour**

La composition du Conseil communautaire est renouvelée après les élections municipales pour 6 ans. Il comprend des membres titulaires et deux suppléants par commune.

Arnac-Pompadour : Jean-Michel Reillier, Claudine Charieyras, Roger Lespinas, Jean-Louis Gombert, Bernard Lachaud, Olivier Langlade. Suppléants : Christian Chastang, Colette Golfier.

Beyssac : Serge Sartre, Bertrand Besse, Jean-Pierre Doussaud. Suppléants : Geneviève Mouriès, Isabelle Bordes.

Beysse : Francis Comby, Jean-Pierre Semblat. Suppléants : Marie-Claude Caramigeas, Christian Lagorce.

Concèze : Jean Decay, Lucienne Goudal. Suppléants : Francis Pauly, Gilbert Golfier.

Saint-Sornin Lavolps : Daniel Peyramaure, Serge Beauvils, Emile Dedome, Pascal Thomas. Suppléants : Marie-Jeanne Lachaume, Henri Certe.

Troche : Michel Audebert, André Dupuy. Suppléants : Guy Lachaud, Sandrine Faurel.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : Jean-Michel Reillier. Vice-Présidents : Daniel Peyramaure, Francis Comby.

Membres du bureau : Jean-Louis Gombert, Bernard Lachaud, Serge Sartre, Bertrand Besse, Jean-Pierre Semblat, Christian Lagorce, Jean Decay, Lucienne Goudal, Serge Beauvils, Pascal Thomas, Michel Audebert, André Dupuy.

6 commissions sont placées sous la responsabilité de chacun des maires : Appels d'offres (J-M. Reillier), Enfance (J. Decay), Assainissement (M. Audebert), Finances et développement économique (D. Peyramaure), Habitat (S. Sartre), Tourisme (F. Comby).

Un bulletin d'information sera prochainement diffusé par la communauté de communes.

Beysse fait partie de la communauté de communes de Pompadour depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Le technicien assainissement, Cédric Blancheton, est à votre disposition pour tout renseignement : il va visiter toutes les habitations de Beysse dans les prochaines semaines. Stéphanie Rougerie est chargée du tourisme à la Communauté de communes et à l'Office de Tourisme.

## Syndicat inter-communautaire du Moulin de la Résistance et de la Mémoire du Pont Laveyrat

Créé le 13 juillet 2007, le Syndicat a pour vocation d'aménager le Moulin de la Résistance et de la Mémoire du Pont Laveyrat pour y exposer des témoignages des faits de la résistance dans le secteur et du massacre du Pont Laveyrat. Son siège social est à la mairie de Beyssenac. Il comprend les **3 Communautés de communes** de Pompadour (19), de Lanouaille (24) et de Saint-Yrieix la Perche (87).

Election du bureau du Syndicat le 15 mai 2008 à la mairie de Payzac pour la période 2008 – 2014 :

Président : Francis Comby, Maire de Beyssenac - 19,

Vice-Présidents : Daniel Boisserie, Député-Maire de Saint-Yrieix - 87, Jean-Pierre Cubertafon, Maire de Lanouaille - 24,

Délégués des trois communautés de communes : Marcel Bonnaud (Maire du Chalard - 87), Marguerite Cubertafon (Maire de Savignac-Lédrier - 24), Jean Decay (Maire de Concèze - 19), Francis Delort (Maire de Saint-Eloy - 19), André Guignard (Maire de Glandon - 87), Jean-Pierre Semblat (1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Beyssenac - 19), Pierre Thibaut (1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Payzac - 24).

Membres associés : Jean-Michel Lamassiaude (Maire de Payzac - 24, Conseiller général), Monique Plazzi (Conseillère générale de Saint-Yrieix - 87), Jean-Pierre Decaie (Maire de Lubersac - 19, Conseiller général), Philippe Tenant de la Tour (Co-Président de l'Amicale du Bataillon Violette), Raymond Marty (Co-Président de l'Amicale du Bataillon Violette).

Achat du moulin en 2007 : Prix d'acquisition : 77 000 €

Subvention de l'Etat : 28 000 €

Subvention de Mme le Ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie : 20 000 €

Subvention du Conseil général de la Dordogne (J-Michel Lamassiaude) : 15 000 €

Subvention du bataillon Violette : 1 500 €

Travaux d'accessibilité au moulin en janvier 2008 : Montant des travaux : 10 537 €T.T.C.

Subvention du Conseil général de la Corrèze (Jean-Pierre Decaie) : 2 200 €

Subvention d'Etat (Sénateur Georges Mouly, Corrèze) : 3 000 €

Travaux 2008 d'aménagements du moulin et du site du Pont Laveyrat :

Estimation : 50 000 €(T.T.C., 1<sup>ère</sup> tranche).

Aménagements financés dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Cheval, Tourisme et Patrimoine » attribué aux communautés de communes de Pompadour et de Lubersac.

Subvention d'Etat : 13 800 €

Subvention du Conseil général de la Corrèze : 13 800 €

Aménagements à réaliser : Maître d'œuvre : Luc Joudinaud (architecte, 24 Excideuil).

-restauration du moulin (toiture, ...), chemin de la mémoire (panneaux d'information, ...),  
-archives muséographiques (le massacre du 16 février 1944, les 34 victimes, les 12 déportés, les 5 morts en déportation, les 3 survivants du massacre,...),

-abords du moulin (arbres à élaguer, mur du canal à consolider, toilettes à créer, ...),

-abords de la stèle des maquis et de la rivière Auvézère (bancs et tables, ...).

Archives : Madame Grimalt (Bataillon Violette).

Cérémonie du 65<sup>ème</sup> anniversaire du massacre le lundi 16 février 2009 (ou le dimanche 15 février 2009).



Comité syndical 2007 à Saint-Yrieix



Après les travaux d'accessibilité au moulin (mars 2008)

## Syndicats du canton

Deux déchetteries du SICREL (présidé par Jean-Pierre Decaie) sont à la disposition de la population du canton de Lubersac. Depuis le lundi 2 juin 2008, la déchetterie de la Mazelle, située sur la commune de Beyssac, est mise en service.

Les horaires d'ouverture sont complémentaires de celle de Lubersac soit :

	<b>Touvent à Lubersac</b>		<b>La Mazelle à Beyssac</b>	
	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi		13 h 30 – 17 h 30	8 h – 12 h	
Mardi	8 h – 12 h	13 h 30 – 17 h 30		13 h 30 – 17 h 30
Mercredi	8 h – 12 h			13 h 30 – 17 h 30
Jeudi	8 h – 12 h	13 h 30 – 17 h 30		13 h 30 – 17 h 30
Vendredi	8 h – 12 h	13 h 30 – 17 h 30	8 h – 12 h	
Samedi		13 h 30 – 17 h 30	8 h – 12 h	

Les deux déchetteries sont à l'usage des particuliers du canton.

Ces deux sites acceptent les végétaux, encombrants, ferrailles, piles et batteries.

A ce jour, seule la déchetterie de Touvent accepte peinture, huile, carton et verre.

## Lubersac Santé

Les services de portage des repas à domicile, d'hébergement temporaire, de maintien à domicile, d'aide aux démarches administratives, de téléassistance, de taxi, de bibliothèque à domicile et de coordination des soins sont à votre service place de l'Horloge à Lubersac (05.55.98.71.25).

Marie-Claude Caramigeas représente la commune de Beyssenac dans cette instance.

## SY.M.A « Portes de Corrèze »

Le Syndicat Mixte d'Aménagement « Portes de Corrèze », créé début 2008, comprend 14 membres titulaires représentant **5 communautés de communes** (Pompadour, Lubersac, Vigeois - Donzenac, Vézère-Monédières (Treignac), Uzerche) et 14 conseillers généraux de la Corrèze ainsi qu'un membre représentant les Chambres de commerce et d'industrie. Ce SY.M.A comprend ainsi **40 communes**. Il a pour objet l'aménagement, l'équipement et la commercialisation de zones d'activités d'intérêt commun à toutes les collectivités membres du syndicat et la réalisation d'aménagements et d'investissements liés à l'implantation d'entreprises sur 4 zones d'activités (Lubersac, Masseret, Vigeois, Soudaine-Lavinadière) sur son territoire.

Présidé de février à juin 2008 par Jean-Jacques Dumas, Maire de Saint-Ybard, le SY.M.A. est désormais présidé par François Hollande, Président du Conseil Général de la Corrèze et Député.

Pour la Communauté de communes de Pompadour, les membres titulaires sont Daniel Peyramaure et Francis Comby, Jean-Michel Reillier étant suppléant.

## Pays Vézère-Auvézère

Le pays Vézère-Auvézère comprend **6 communautés de communes** : Pompadour, Lubersac, Uzerche, Vigeois - Donzenac, Juillac, Objat. On peut remarquer que 2 de ces communautés ne sont pas dans le SY.M.A..... et qu'une communauté du SY.M.A. n'est pas dans le pays..... Le pays Vézère-Auvézère comprend **45 communes**. Ségur et Saint-Eloy ne font pas partie du pays, ni du SY.M.A car elles ne sont pas dans les communautés de communes concernées.....

Auparavant présidé par Jean-Pierre Decaie, le pays est à présent co-présidé par Jean-Pierre Decaie (Maire de Lubersac) et Jean-Claude Yardin (Maire de Saint-Solve).

Le pays a pour vocation d'intervenir au niveau de l'accueil de nouvelles populations ou d'entreprises (service local d'accueil à la mairie de Lubersac : 05.55.73.98.22 – serviceaccueil.vezereauvezere@wanadoo.fr), de fournir des aides pour la rénovation de l'habitat individuel (guichet unique habitat à la mairie de Saint-Solve : 05.55.25.54.93 - habitat.vezereauvezere@wanadoo.fr) et d'agir pour le développement économique de son territoire (bureau à la mairie d'Objat : 05.55.25.28.06 – orac.vezereauvezere@objat.fr).

Les partenaires financiers du pays sont l'Etat, la région Limousin et le département de la Corrèze.



## REFLEXIONS sur nos INSTITUTIONS

Jusqu'en 1990, on parlait de la commune, de son école, du canton, des syndicats inter-communaux, de l'arrondissement, du département, de la région et de l'état français.

18 ans après, 3 nouveaux échelons ont été rajoutés sans en enlever aucun :

-**la Commune demeure** et c'est encore le niveau idéal où s'exerce la démocratie de proximité ;

-**l'école est devenue un Regroupement Pédagogique Inter-communal (R.P.I.)** de 4 communes appartenant à 3 communautés de communes différentes : Beyssenac (c. de c. du Pays de Pompadour), Ségur et St Eloy (c. de c. du Pays de Saint-Yrieix (87)), St Julien (c. de c. de Lubersac-Auvézère) ;

-**la Communauté de communes est apparue** et nous appartenons à celle du Pays de Pompadour avec 5 autres communes, Beyssac, Concèze, Pompadour, St Sornin et Troche, dont deux sont de cantons voisins, Concèze (canton de Juillac) et Troche (canton de Vigeois) ;

-**le Canton de Lubersac demeure** avec ses 12 communes qui sont dispersées dans 3 communautés de communes, dont une en Haute-Vienne (Ségur et Saint-Eloy). Les 3 communautés de communes du canton concernent donc... 4 cantons (Lubersac, Juillac, Vigeois, Saint-Yrieix) ;

-**les 2 Syndicats inter-communaux** (Eaux de l'Auvézère et Sicrel (électrification, ordures, collège)) **demeurent** : on pourrait penser que les communautés de communes auraient pu les remplacer ;

-**le Pays Vézère-Auvézère a été créé** et il regroupe 6 communautés de communes (Objat, La Loyre (Juillac), Lubersac, Pompadour, Uzerche, Les 3 A (Donzenac et Vigeois)) et 49 communes. Pour qu'une commune appartienne à un Pays, il faut qu'elle soit dans l'une de ces 6 communautés. Cela conduit au paradoxe suivant : Ségur le Château, seule commune de la Corrèze traversée au centre de son village par la rivière Auvézère, n'appartient pas au Pays Vézère-Auvézère car Ségur fait partie de la Communauté de communes de Saint-Yrieix et Ségur est donc « exclue », pour cette raison, de Vézère-Auvézère. Mais, l'Auvézère « arrose » une partie du territoire de Benayes, Lubersac, Pompadour, Saint-Julien et Beyssenac ;

-**le Syndicat Mixte d'Aménagement (S.Y.M.A) « Portes de Corrèze »** a été créé début 2008 afin d'aménager des zones industrielles sur les communautés de communes ;

-nous appartenons à **l'Arrondissement de Brive** bien que faisant partie de la **Circonscription électorale législative de Tulle** (notre Sous-Préfet est à Brive et notre Député est à Tulle) ;

-**le Département de la Corrèze demeure** l'indispensable relais de proximité pour aider les communes rurales comme Beyssenac à évoluer et à investir pour que l'on ait envie de vivre et de rester dans les petites communes ;

-**la Région Limousin** aide également les communes mais à un niveau bien moindre. Le mode d'élection des conseillers régionaux se fait à une échelle trop grande, le département, ce qui aboutit au fait que notre secteur n'est pas représenté à la région Limousin. En effet, à la suite des élections de mars 2004, il n'y a aucun conseiller régional du Limousin (sur les 15 issus de la Corrèze) issu des cantons de Lubersac, Juillac, Vigeois, Uzerche, Objat, Larche, Seilhac, Donzenac (soit un quart du territoire corrézien). Est-ce une bonne représentativité du territoire ?

-**l'Etat français** est le garant de l'exercice de la démocratie dans les communes et il les aide aussi beaucoup tant dans le budget de fonctionnement que d'investissement ;

-**l'Europe est apparue** et, dans certains domaines, des aides financières sont possibles pour les communes mais longues et difficiles à obtenir. Nous avons élu des députés européens en juin 2004. Le mode de scrutin est tel (une circonscription géante regroupant le Limousin, l'Auvergne et le Centre) que la Corrèze a deux députés européens, domiciliés à Meymac et à Egletons, alors que la Haute-Vienne et la Creuse n'en ont même pas un. Est-ce une bonne représentativité du territoire ?

Ces réflexions amènent à des **suggestions** :

-au niveau national, redécouper les **cantons** selon les périmètres ou les contours des **communautés de communes** qui sont à présent les zones d'activités inter-communales : pour le canton de Lubersac, soit on fusionne les deux communautés de communes en une seule pour un canton ; soit on crée le canton de Pompadour et il y aurait ainsi deux communautés de communes pour deux cantons ;

-les **syndicats inter-communaux** devraient être supprimés pour assouplir le système et diminuer le nombre de réunions, de dossiers, ..... et leurs rôles **transférés aux communautés de communes** ;

-pour les **élections régionales**, il serait logique d'**élire un conseiller régional pour 2-3 cantons** ;  
 -depuis plusieurs années, les gouvernements successifs doivent revoir le périmètre des **circonscriptions législatives** afin d'être cohérents avec les mouvements de la population. Le Conseil Constitutionnel le recommande très fortement mais pas suffisamment..., aucun parlementaire n'y ayant intérêt. Cela ferait perdre un député à la Corrèze mais ce serait peut-être plus réaliste. Il y aurait deux circonscriptions législatives. On pourrait même suggérer de créer des **circonscriptions sénatoriales** à cette occasion. Actuellement, en France, les sénateurs sont élus au niveau du département. Pourquoi n'y aurait-il pas deux circonscriptions électorales sénatoriales en Corrèze ? Notre sénateur serait mieux identifié à un territoire

-pour les **élections européennes**, il serait préférable d'élire un député européen par département ou pour 2 départements.

On peut comprendre que nos administrés aient beaucoup de difficultés à se repérer et à se situer au sein de toutes ces collectivités.

Des simplifications sont donc nécessaires mais cela ne serait pas judicieux que l'on en arrive à la suppression de la commune ou seulement des plus petites, comme on l'entend parfois. C'est bien au niveau de la commune que peuvent encore être prises, le plus rapidement et le plus efficacement, les décisions quotidiennes qui concernent les problèmes de chaque jour des habitants, au plus près de la réalité. Le tableau ci-dessous permet de connaître les communes qui sont, oui ou non, membres de chaque structure inter-communale à laquelle Beysenac appartient. Il met en évidence la complexité évidente de nos institutions.

COMMUNE	Comm. de communes de Pompadour	Regroupement Pédagogique de Saint-Julien	Canton de Lubersac	Pays Vézère-Auvézère et SYMA	Syndicat des Eaux	SICREL de Lubersac	Syndicat du Moulin du Pont Laveyrat
BEYSSENAC	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
POMPADOUR	oui		oui	oui	oui	oui	oui
BEYSSAC	oui		oui	oui	oui	oui	oui
ST-SORNIN	oui		oui	oui	oui	oui	oui
CONCEZE	oui			oui	oui		oui
TROCHE	oui			oui	oui	oui	oui
SEGUR		oui	oui		oui	oui	oui
ST-ELOY		oui	oui		oui	oui	oui
ST-JULIEN		oui	oui	oui	oui	oui	
LUBERSAC			oui	oui	oui	oui	
PAYZAC							oui
ST-CYR							oui

F.C.

## INFORMATIONS DIVERSES

**Augmentation des loyers des logements sociaux** : Le Conseil municipal a décidé d'augmenter de 1,36 € les loyers des 5 logements sociaux communaux comme le prévoit la réglementation.

**Acquisitions** : Deux fauteuils ont été achetés par la commune pour l'église. Le photocopieur de la mairie, en location depuis 5 ans, a été remplacé selon les mêmes conditions.

**Lotissement communal** : La commune souhaite finaliser la création d'un second lotissement communal.

**Commerce multi-services** : Notre bar - commerce est fermé depuis le 31 décembre 2007, après avoir « tenu » depuis sa ré-ouverture en juin 2002. Ce n'est pas facile de faire vivre une telle activité, d'autant plus, depuis plusieurs mois, que les fumeurs ne sont plus autorisés dans les bars, que la consommation d'alcool est très contrôlée et que les ménages ont des difficultés financières. Nous cherchons une solution avec les associations communales.

**Cimetière** : Un columbarium de 6 cases y sera installé prochainement. Le Conseil municipal a décidé de maintenir le prix de vente des concessions à 30 €/le mètre carré.

Elections sénatoriales : le Conseil municipal a élu Francis Comby comme grand électeur de la commune de Beyssenac pour les élections sénatoriales du 21 septembre 2008 visant à remplacer nos deux sénateurs, Georges Mouly, Sénateur depuis 1980, et Bernard Murat, Sénateur depuis 1998.

Divagation des chiens : Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite et qu'elle peut être verbalisée, ceci pour éviter qu'ils puissent causer des accidents de la circulation, mordre ou gêner les passants et laisser des déjections sur les lieux publics.

### **Pluviométrie à Beyssenac**

Voici la pluviométrie (en millimètres) relevée au bourg de Beyssenac par Roger Daurat.

Mois	2006	2007	2008
Janvier	54	113	156
Février	152	181	51
Mars	205	150	170
Avril	43	58	172
Mai	82	118	193
Juin	77	101	70
Juillet	85	122	62
Août	84	173	98
Septembre	133	52	
Octobre	75	31	
Novembre	123	45	
Décembre	59	114	
<b>Total</b>	<b>1172</b>	<b>1258</b>	<b>972 (8 mois)</b>

### **Urbanisme et Voirie**

Vous devez déposer une Déclaration préalable à la mairie pour : ravalement de façade, habitation légère de moins de 35 m<sup>2</sup>, piscine non-couverte de moins de 100 m<sup>2</sup>, abri de jardin de moins de 20 m<sup>2</sup>, châssis et serres, certaines clôtures, aménagement de pièces habitables dans un grenier, panneaux solaires, murs de soutènement, annexes d'une habitation (garage de moins de 20 m<sup>2</sup>, véranda de moins de 20 m<sup>2</sup>, vasistas...), agrandissement de moins de 20 m<sup>2</sup>, aménagements de moins de 20 m<sup>2</sup>, changement de destination d'un bâtiment (même s'il n'y a pas de travaux), création d'ouvertures (fenêtre, porte, .....), terrasse de moins de 20 m<sup>2</sup>,

Vous devez déposer un Permis de construire à la mairie pour : abri supérieur à 20 m<sup>2</sup>, agrandissement supérieur à 20 m<sup>2</sup>, aménagements intérieurs de plus de 20 m<sup>2</sup>, changement de destination d'un bâtiment si les façades ou les structures sont modifiées, garage de plus de 20 m<sup>2</sup>, piscine de plus de 100 m<sup>2</sup> ou couverte, surélévation d'une habitation (un étage ou plus), terrasse de plus de 20 m<sup>2</sup>, véranda de plus de 20 m<sup>2</sup>.

Une demande de Certificat d'Urbanisme de type informatif permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain concerné.

Une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel permet de savoir si le terrain peut être utilisé pour tel ou tel projet en fonction de l'état des équipements publics existants ou prévus (voirie, réseaux d'eau et d'électricité, assainissement) et qui desservent ou desserviront le terrain concerné.

Le Conseil municipal rappelle que la mise en place de buses (ou le remplacement de buses cassées) pour réaliser des entrées privées est à la charge du propriétaire et non de la commune. Toute nouvelle entrée de terrain par une voie communale ou un chemin rural est soumise à déclaration et autorisation délivrée par la mairie. Les clôtures et le dépôt de bois en bordure de voirie sont également soumis à autorisation.



## Le fleurissement de Beyssenac

Beyssenac participe depuis plusieurs années au concours départemental des villes et villages fleuris. Les divers prix obtenus sont les suivants : 4<sup>ème</sup> prix pour le fleurissement du monument aux morts en 2005, 2<sup>ème</sup> prix pour le fleurissement en bordure de voie publique en 2007, 6<sup>ème</sup> prix pour le fleurissement du monument aux morts en 2007, 3<sup>ème</sup> prix pour le fleurissement général dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants en 2007. En ce qui concerne le concours 2007 des maisons fleuries, plusieurs beyssenacois ont été récompensés : Roger Daurat (4<sup>ème</sup>), Madeleine Duboureau, Jean-Pierre Lavaud, Annie Longuechaud (11<sup>ème</sup>), Catherine Queyraux (12<sup>ème</sup>) et Bernadette Viot.



Visite du jury départemental des villages fleuris le 24 juillet 2008, présidé par J-C Peyramard, Conseiller général.



Réception pour les lauréats 2007 des maisons fleuries – Démonstration de taille par Alain Pépit (1<sup>er</sup> mars 2008)

## Lucien Caramigeas

Lucien Caramigeas, décédé le 29 avril 2008 à l'âge de 58 ans, a rendu de nombreux services à la commune de Beyssenac. Très actif au Comité des Fêtes pendant 25 ans, dans les années 70, 80 et 90, il en avait été le trésorier de 1977 à 1983. Très dévoué dans toutes les manifestations (fêtes, bals, repas, animations), il fut responsable et coordonnateur du tir des feux d'artifice lors de la fête de septembre pendant 30 ans. Travailleur, discret et de bon conseil, Lucien était toujours prêt pour rendre service aux amis et voisins. Lors des 50 ans du Comité des Fêtes en 1988, Lucien avait été récompensé par un trophée souvenir au même titre que les anciens présidents pour tous les services rendus à la commune.

## Deux nouvelles activités commerciales

En octobre 2007, Anne et Patrick Denimal ont ouvert une pension de chevaux, « Les Ecuries du Vallon », au village de la Flotte. Ils peuvent héberger des chevaux à l'année, au mois ou à la semaine dans des structures très modernes. 2 à 3 fois par an, sont organisés des concours de sauts d'obstacles réservés aux jeunes chevaux et aux poneys. La commune de Beyssenac a toujours été partenaire d'une épreuve lors de chaque concours. Prochaines dates, les dimanches 14 septembre, 5 octobre et 2 novembre 2008.



Les Ecuries du Vallon



Bienvenue à la ferme

Sylvette et Christian Lagorce ont obtenu le label « Producteurs de Pays » et font partie du réseau « Bienvenue à la ferme ». Dans ce cadre, ils commercialisent les produits issus de leur ferme du Champ de Penaud et peuvent faire découvrir leur atelier d'abattage de volailles et de découpe de viande bovine. Ils vous proposent des produits de notre terroir : volailles fermières, viande bovine, pommes Golden et Royal Gala. Ils sont agréés pour la qualité des produits proposés et l'authenticité de leur accueil.

## **Décisions du Conseil Municipal de BEYSSENAC au début du siècle dernier (1943 – 1946)**

### **14 novembre 1943**

Chemins V. O. Ruraux et Voies Urbaines : Le Conseil municipal approuve les dépenses prévues pour travaux sur la voirie (7 chemins) pour la somme de 26 221 francs (262,21 F, 40 €). *En 2007, pour 4 voies communales, le montant des travaux était de 39 468 € (1000 fois plus).*

### **14 novembre 1943**

Prime à la natalité : Le Conseil municipal, approuvant le rétablissement des primes départementales, décide d'instituer les taux suivants pour la commune : 3<sup>ème</sup> enfant (département : 200 francs, commune : 100 francs), 4<sup>ème</sup> enfant (département : 300 francs, commune : 150 francs), 5<sup>ème</sup> enfant et suivants (département : 400 francs, commune : 200 francs).

### **14 novembre 1943**

Demande de D. A. de la Maison Neuve : Le Conseil municipal, considérant que, si cette famille est éprouvée par la maladie, elle bénéficie de la totalité des soins médicaux et pharmaceutiques. En conséquence, il refuse de prendre en charge les frais de cercueils.

### **10 septembre 1944 (Comité de Libération)**

Arrêté du 29 août 1944 : Jean Géraud, Président du Comité Local de Libération Nationale, donne lecture de l'arrêté et de la décision du Comité Local. René Decay, ancien adjoint, proteste de sa bonne foi républicaine. Jean Géraud fait observer que la direction des affaires publiques doit appartenir à ceux qui n'ont pas désespéré de la France et de la République.

Secrétaire de mairie : Jean Géraud, avec l'approbation unanime du Comité Local de Libération Nationale, décide de remplacer Pierre Faure, secrétaire de mairie, ancien syndic de la commune, par Charles Laval, instituteur, déjà secrétaire et membre du Comité Local de Libération.

Fête de la proclamation de la République : Géraud, Laviaille et Laval sont désignés pour représenter le Comité Local à la Fête de la proclamation de la République à Lubersac le 12 septembre 1944.

Cercueils du Pont Laveyrat : Le Comité décide de régler les dépenses, objet des factures des fournisseurs de cercueils de Payzac : Chatenet, Guinot et Mérillou. La somme nécessaire sera prise sur les fonds libres, somme qui se monte à 1 800 francs.

#### **24 septembre 1944 (Comité de Libération)**

Cantonnier municipal : Le Comité décide de demander à Monsieur Henri Reynaud de reprendre son travail sur les chemins communaux comme auparavant.

Bois de chauffage des écoles publiques : Le Comité charge Messieurs Nespoux et Négrier de demander à Monsieur Decay la fourniture de 12 stères à l'école de la Mandrie et 16 stères aux écoles du bourg. Monsieur Decay ayant déjà promis verbalement, le bois sera de préférence du bois de chêne et sera payé à la taxe en vigueur et conduit aux écoles.

Comité d'action et de défense paysanne : Messieurs Parot, Négrier, Laviaille et Cruzillac sont chargés de la formation du Comité d'Action et de défense paysanne de la commune.

#### **22 juillet 1945**

Réparation de l'église : Le Conseil municipal désigne Monsieur Roche pour s'entretenir avec Monsieur le Curé au sujet d'une collecte en argent pour la réparation de l'église et du clocher de Beyssenac.

#### **19 août 1945**

Sursis militaires : Le Conseil municipal donne un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation sous les drapeaux présentées par Louis Lafont à la Leyssonie et Marcel Lasternas à Villemaux.

#### **20 janvier 1946**

Indemnité de l'employée chargée du rationnement : Le Conseil municipal, vu la demande présentée par Melle Allard, décide de lui allouer la somme mensuelle de 400 francs qui lui sera payée personnellement par le secrétaire de mairie.

Répartition des crédits en argent et en nature sur les chemins vicinaux et ruraux : Le Conseil municipal décide que les crédits de 24 758 francs inscrits à l'état de répartition de 1945 recevront les affectations suivantes : n°1 de Ségur à St Cyr (argent : 6 000 francs), n°5 de Beyssenac à G.C. 6 (nature : 57 francs), n°6 de Sarrette à Beyssenac (argent : 10 000 francs), n°7 de Beyssenac à Ségur (argent : 1 000 francs), n°8 de Germignac à Beyssenac (argent : 1 000 francs), chemins ruraux reconnus (nature : 105 francs, argent : 4 895 francs), chemins ruraux non reconnus (argent : 1 000 francs), réparation de l'outillage (argent : 701 francs).

#### **31 mars 1946**

Bâtiments communaux : Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire sur l'état des bâtiments communaux et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de faire réparer les cabinets de l'école de filles au bourg et la toiture de la maison communale de la poste.

Départ du courrier : Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les conditions dans lesquelles s'effectue le départ du courrier de Beyssenac. Ce courrier reste en souffrance à Pompadour une journée entière, de sorte qu'entre le dépôt d'une lettre à la boîte aux lettres de Beyssenac et son arrivée au bureau de tri de Brive-gare, il s'écoule au minimum 24 heures.

Or, il serait possible, avec une très faible dépense, que le courrier soit porté tous les soirs. Il suffirait qu'il soit porté à Ségur le Château. Là, la même personne qui transporte le courrier de cette dernière commune au train du soir allant vers Brive pourrait transporter les deux courriers. Ce serait un gain d'une journée au minimum et parfois de trois jours.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de demander à Monsieur le Directeur Départemental des Postes à Tulle de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que le départ du courrier de Beyssenac ait lieu tous les soirs.

*Ce sujet est toujours d'actualité.....Le courrier déposé à l'agence postale à 14 h part le lendemain.....et arrive au mieux le sur-lendemain.....mais les courriers ne sont pas toujours urgents.*

#### **11 août 1946**

Commission des pneumatiques : Le Conseil municipal désigne les personnes suivantes pour faire partie de la commission de répartition de pneumatiques de vélo : René Cessinas à la Flotte, Albert Boutot à la Flotte, Léon Penaud à l'Etang-la-Lande, Jean Trarieux à la Varonie, Henri Darfeuille à l'Hirondelle, Louis Cruzillac au Montézin, Germain Pinaud à Sarrette.

## 27 octobre 1946

Terrain d'Education Physique : Le Conseil municipal, vu le projet dressé par le Service des Ponts et Chaussées et approuvé par Monsieur le Préfet le 14 novembre 1946, en vue de l'aménagement d'un cimetière désaffecté en terrain scolaire d'éducation physique et sportive, décide de confier la direction des travaux et leur règlement au Service des Ponts et Chaussées et de dégager le service des Ponts et Chaussées de la responsabilité décennale prévue aux articles 1792 et 2270 du code civil.

### Film « Apprentissage chez l'ennemi »

Le film « Apprentissage chez l'ennemi » a été projeté en 2007 à Pompadour. Il relate le séjour effectué par sept prisonniers allemands dans des fermes du secteur, Villemaux, Arnac, la Jante, Beuillac, la Jugie, ..... en 1945. Ces jeunes, âgés de 16 ans, étaient dans un camp de prisonniers de guerre à Tulle et ils ont été envoyés dans des fermes pour aider aux travaux. Pour avoir des informations sur ce film, veuillez contacter la mairie ou Léopold Queyraud (la Jugie à Pompadour).

### En revenant 60 ans en arrière

Qui se souvient, parmi les anciens, des enterrements d'il y a plus de 60 ans ? Chacun n'avait pas droit aux mêmes obsèques.

-Enterrement de 2<sup>ème</sup> classe : des tentures noires (bandeau de 50 cm installé à 2 m de hauteur) ornaient l'autel à l'église ; le corbillard était orné de garnitures noires et de grosses cordes en torsades terminées par un gland ; les amis du défunt précédaient le corbillard, en allant au cimetière, en tenant les 4 coins du drap mortuaire noir.

-Enterrement de 3<sup>ème</sup> classe : l'église et le corbillard n'étaient pas ornés de garnitures.

-Enterrement de 1<sup>ère</sup> classe : il n'y en avait pas à Beyssenac, mais seulement dans les villes.

Dans certaines communes, deux enfants de chœur quittaient l'école pour aller, sur la route, attendre le corbillard, tiré par un cheval, en provenance de chez le défunt.

### Elections 2007 et 2008 à Beyssenac

Présidentielle (6 mai 2007) : -Inscrits : 308 ; Votants : 286

-Nicolas SARKOZY : 142 voix (53 %)

-Ségolène ROYAL : 126 voix (47 %)

Nicolas SARKOZY a été élu Président de la République avec 53 % des voix, pour 5 ans.

Législatives (17 juin 2007) : -Inscrits : 309 ; Votants : 248

-Jean-Pierre DECAIE : 136 voix (56 %)

-François HOLLANDE : 105 voix (44 %)

François HOLLANDE a été réélu Député de la Corrèze avec 60,3 % des voix, pour 5 ans.

Cantonales (9 mars 2008) : -Inscrits : 317 ; Votants : 281

-Jean-Pierre DECAIE : 172 voix (65 %)

-Claudine CHARIEYRAS : 87 voix (33 %)

-Didier LORIOUX : 7 voix (2 %)

Jean-Pierre DECAIE a été réélu Conseiller général de Lubersac avec 62,4 % des voix, pour 6 ans.

Municipales (9 mars 2008) : -Inscrits : 324 ; Votants : 289

Liste d'Entente pour Beyssenac : 11 élus

-Francis COMBY : 200 voix

-Daniel PINAUD : 209 voix

-André BORDES : 191 voix

-Lucien GERVAIS : 192 voix

-Christophe DARFEUILLE : 177 voix

-Judith LEIBE : 177 voix

-Jean-Pierre SEMBLAT : 186 voix

-Marie-Claude CARAMIGEAS : 202 voix

-Joël DUBOUREAU : 190 voix

-Stéphane CURTO : 186 voix

-Christian LAGORCE : 170 voix

Liste Beyssenac Avenir :

-Eric CELERIER : 119 voix

-Cécile DAUTREME : 96 voix

-Christophe MALLEPEYRE : 112 voix

-Catherine QUEYRAUX : 105 voix

Le Conseil municipal est élu pour 6 ans.

## BEYSSENAC et la CULTURE

Concert baroque (1<sup>er</sup> août 2008)



Le quatuor « Les Goûts Réunis »

Trophées de la musique Bruno Reix (13 juin 2008)



Les élèves de Bruno Reix

Concert Ghislaine Mouly (29 août 2008)



Guy-Christian Canat (artiste-peintre au Montézin)



**Ghislaine Mouly**, chanteuse auteur - compositeur corrézienne a donné un concert à Beysсенac le 29 août. Elle interprète ses compositions mais aussi Barbara, Brel, Lama et Piaf.

**Guy-Christian Canat**, artiste - peintre professionnel internationalement reconnu, est domicilié à Beysсенac depuis 1994. Dans son atelier d'art situé au village du Montézin, il réalise notamment des aquarelles et des tableaux en « trompe-l'œil ». Monsieur Canat expose dans de nombreux salons à Paris et comme invité d'honneur dans plusieurs villes françaises. Il a déjà été récompensé par de très nombreuses médailles en France et à l'étranger.

Concours départemental 2007 des jardins et maisons fleuries de la Corrèze



Roger Daurat (4<sup>ème</sup>)



Annie Longuechaud (11<sup>ème</sup>)



Catherine Queyraud (12<sup>ème</sup>)



## Chanson « Je viens de Beyssenac »

Paroles de Jacqueline Tenèze, sur l'air de « Je viens du sud », de Michel Sardou ou Chimène Badi.

1

J'ai quelque part dans le cœur  
Un peu de nostalgie.  
Dans cette verte campagne  
Où je suis née.  
Quand je vois cette école  
Où j'ai débuté.  
Je n'ai pas oublié  
Livres et cahiers.  
Mais ce n'est que du passé.  
Maintenant, cette grande salle  
Est disponible pour les Aînés.  
J'en suis fière et ravie  
De retrouver  
Ma famille et mes amis.  
Que de joie et souvenirs  
Dans ce coin de paradis

R

Je viens de Beyssenac  
Et par tous les chemins  
J'y reviens.

2

Par delà l'horizon  
Les pommiers sont en fleurs.  
A l'approche de la saison  
On attend les cueilleurs.  
Quelle merveille  
De voir ces palettes de pommes.  
Ce fruit si précieux  
Que l'on n'ose y toucher  
De peur de l'abîmer.  
Pourtant, c'est dans nos papilles  
Que l'on apprécie avec gourmandise,  
En compote ou en gelée.  
On n'est jamais rassasié.

R

Je viens de Beyssenac  
Et par tous les chemins  
J'y reviens.

3

J'ai quelque part dans le cœur  
Un peu de nostalgie.  
C'est par-dessus les toits  
Que domine la belle église.  
Je vois dans cette pierre cette douce lumière.  
Comme un coup de cafard  
Ce n'est qu'un peu de brouillard.  
Dans tous mes voyages  
J'ai vu des paysages,  
Mais rien ne vaut l'image  
De ce beau village.

R

Je viens de Beyssenac  
Et par tous les chemins  
J'y reviens,  
Et par tous les chemins  
J'y reviens.



## Les ASSOCIATIONS COMMUNALES

### Comité des Fêtes

Le réveillon de la Saint Sylvestre organisé à la salle polyvalente a terminé l'année 2007 et lancé 2008. Tout le monde a apprécié le repas préparé par « Jérôme » - traiteur à Génis - et dansé avec l'ensemble « Horizon ».



Fête de la musique (juin 2007)



Réveillon (31.12.07)



Troc humanitaire (décembre 2007)

Le 19 janvier 2008, s'est tenue l'assemblée générale. Cette réunion est l'occasion de retracer les activités de l'année passée et de programmer les manifestations à venir. Chacun a été invité à prendre la parole pour donner son sentiment sur l'année écoulée ou formuler de nouvelles propositions. Ensuite, le trésorier a dressé un bilan financier précis par activité de 2007. Le résultat positif a été adopté à l'unanimité. Après avoir renouvelé le bureau, le Président a remercié toute l'assemblée ainsi que ceux qui participent à l'organisation et au bon déroulement de toutes les activités. Après avoir traité les questions diverses, un repas a clôturé cette réunion.

Les 26 et 30 avril, avaient lieu les représentations théâtrales. De nombreux spectateurs ont applaudi chaleureusement tous ces bénévoles qui s'investissent pendant plusieurs mois pour offrir un spectacle de qualité.



Théâtre (avril 2007)



Assemblée Générale du 19.01.08



Entrée en scène



Théâtre (avril 2008)



Quelques minutes avant l'entrée en scène

Les 23 et 24 mai 2008, les communes de Beyssac, Brignac le Plaine, Concèze, Lascaux et St Sornin Lavolps ont répondu à l'invitation pour participer aux rencontres théâtrales. Après délibération, un jury attribue une récompense à la meilleure pièce, au meilleur acteur, à la meilleure actrice..... Le verre de l'amitié a clôturé la soirée et chacun s'est donné rendez-vous l'année prochaine.



Dans les coulisses avant l'ouverture du rideau - Théâtre (avril 2008)

Intermède



10èmes Rencontres théâtrales (mai 2008) – Beyssenac a obtenu le prix 2008 de la meilleure pièce de théâtre.

Les pêcheurs se sont retrouvés le 10 août autour de l'étang du bourg pour le concours de pêche. Moins nombreux qu'à l'accoutumée, ils ont malgré tout fait bonne pêche et chacun fut récompensé en fonction de ses prises. Merci à Francis et Philippe pour la mise à disposition de leur plan d'eau et du cadre qui va avec.

Ce mois d'août 2008 s'est terminé par le vide greniers. L'orage du début de journée a découragé quelques participants mais ce sont 25 exposants qui se sont installés sur la place et qui, malgré un temps peu clément, ont attiré un nombreux public de connaisseurs et de curieux. L'après-midi, ils ont encouragé le peloton impressionnant de 104 coureurs venus en découdre pour la course cycliste UFOLEP co-organisée par l'Union Cycliste Lubersacoise et le Comité des Fêtes de Beyssenac et plus particulièrement par Daniel Pinaud.

Le bureau 2008 - Président : Christian Lagorce, Vice-Présidents : Cédric Chabat et Julien Semblat, Secrétaire : Christelle Robert-Brun, Trésorier : Jean-Pierre Semblat.



Course cycliste (02.09.07)

Vide-greniers (02.09.07)

Concours de pêche (10.08.08)

Merci à tous ceux et toutes celles qui donnent de leur temps pour faire vivre notre association et animer ainsi notre commune.

*Chr. Lagorce*

## Club des Aînés Claire Fontaine

Le Club des Aînés de Beysenac, bien nommé « Claire Fontaine », a depuis de nombreuses années pris la mesure de ce fait de société, les retraités occupent une place importante et maintiennent le tissu rural. Leurs revenus, pensions de retraite et revenus du patrimoine, leur confèrent un statut de consommateurs lucides. Leurs acquis, leur expérience et leur temps libre les conduisent à « vivre leur retraite » à leur guise et à se distraire pour entretenir leurs facultés, pour s'instruire, pour se tenir au courant, ...

Le bilan des activités 2007 a été évoqué lors de l'assemblée générale du 5 janvier 2008 en présence d'une centaine d'adhérents, sous la présidence de Michel Fronty, Président de la Fédération Départementale des Clubs des Aînés Ruraux de la Corrèze, et de Francis Comby, Maire, en présence de Daniel Pinaud, Adjoint, et de Josette Rogozinsky, Présidente du club « Bel Automne » de Pompadour. La réunion s'est terminée par un goûter et par la dégustation de la galette des rois.

Le 2 février 2007, la « Chandeleur » a été fêtée avec une soixantaine d'adhérents et les dames du club avaient fait sauter les crêpes arrosées de pétillant.



Après-midi crêpes et Chandeleur en février 2007



On danse après le repas (mars 2007)

Le repas annuel a eu lieu le 9 mars 2007, préparé par Michel Célerier, et Madeleine Duboureau y accueillait Francis Comby, Maire, et Maryse, l'Abbé Bertrand d'Elloy, Daniel Pinaud, Corinne Béga, Secrétaire de mairie, Josette Rogozinsky et 120 adhérents. Des anniversaires ont été fêtés ainsi que les 10 ans de présidence de Madeleine Duboureau.



Repas du club (mars 2007) : beaucoup de chanteurs, trio, solo ou duo

Le voyage de printemps a eu lieu à Conques et la vallée des Daims avec 46 participants le 9 juin.

Le 23 août 2007, voyage à Arcachon et la Dune du Pyla avec 48 personnes.

Les 14, 15, 16 et 17 octobre, voyage sur la Côte varoise avec 49 participants : beau voyage inoubliable avec la visite de Saint-Tropez, Bormes les Mimosas, Hyères les Palmiers, Port-Grimaud, ...

Deux Thé dansant ont eu lieu, animés par Christian Roque et Bernard Rual, et ils ont connu un grand succès ainsi que la kermesse du 2 septembre avec de nombreux lots, confitures maison et beignets.

Le 21 octobre 2007, un repas offert à tous les adhérents a été préparé par quelques membres du club.

Le 4 novembre 2007, le Loto a connu un vif succès avec plus de 250 personnes et un caméscope et un téléviseur comme 1<sup>er</sup> de 2<sup>ème</sup> lots.

Le 24 novembre 2007, le goûter de Noël était animé par le Club des Aînés de Lanouaille (chants et danses).



Thé dansant (juin 2008)



Loto (novembre 2007)



Repas (Mars 2007)

Le 16 décembre 2007, une journée gastronomique était organisée à Atur, près de Périgueux, où un cadeau de Noël a été remis à chaque adhérent et une loterie a permis à Jocelyne Barthélémy de gagner un voyage de 3 jours à Os de Civis.



Repas du club (mars 2007)



Kermesse (2 septembre 2007)



Mars 2007 - La présidente est honorée pour ses 10 ans à la tête du club.



On fête les anniversaires

Le Club tient à remercier la Municipalité pour l'aide qu'elle lui apporte, la secrétaire de mairie et toutes celles et ceux qui, tout au long de l'année, se dévouent pour assurer son bon fonctionnement. En 2007, le club comptait 135 adhérents.

Voici la composition du bureau :

Présidents d'honneur : Francis Comby, Maire, Jean Duboureau, ancien Maire, Aimée Geoffroy, ancienne Présidente.

Présidente : Marie-Madeleine Duboureau.

Vice-Présidents : François Chaminade, Jacqueline Tenèze.

Secrétaire : René Caramigeas.

Secrétaire-adjointe : Jeannine Darnac.

Trésorière : Ginette Darfeuille.

Trésorier-Adjoint : Roger Daurat.

Membres du Bureau : Lucien Darfeuille, Marcelle Jarry, Pierre Labonne, Francis Porcher, Irène Semblat, René Semblat.



Assemblée générale (janvier 2007)



On fête les anniversaires (8 mars 2008)

Nous rappelons que les réunions du club des Aînés se tiennent le 1<sup>er</sup> samedi et le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, à 14 heures, à la salle du club. Elles sont animées par des jeux de société et nous fêtons les anniversaires.

*Le bureau*

### Société de Chasse

La saison 2007-2008 est écoulée depuis quelques mois et l'on pense déjà à la saison à venir toute proche. Ce fut une bonne saison en chevreuils avec 20 colliers attribués par la fédération des chasseurs de la Corrèze. Une très grande partie de ces chevreuils a été distribuée aux différents propriétaires. La Fédération nous a aussi attribué 2 colliers de cerf et biche. Lucien Gervais a tué un cerf de 135 kg qui a servi pour le repas annuel. Quant aux lièvres, ce fut un très mauvais cru avec très peu de gibier tué.



Concours de pêche (juillet 2007)



Battue au cerf (28.10.2007)



Remise de médaille au garde-chasse



Concours de belote (décembre 2007)

Grâce aux chasseurs et surtout à notre garde-chasse Francis Besse, 57 renards ont été tués dans la commune de Beyssenac.

Au cours de l'année, plusieurs manifestations ont eu lieu :

-concours de belote le 15 décembre 2007 avec 52 équipes,

-repas de chasse le 16 mars 2008 avec 170 personnes,

-concours de pêche le 6 juillet 2008 avec 40 pêcheurs.

Merci à tous.



Repas du cerf (16 mars 2008)



Concours de pêche (06.07.2008)

Le 31 août 2008, lors de l'assemblée générale de la société de Chasse, le bureau a été renouvelé pour 3 ans - Président d'honneur : Francis Comby, Maire, Président : Gilles Brun, Trésorier : Lucien Gervais, Trésorier-adjoint : Bernard Botter, Secrétaire : André Bordes, Secrétaire-adjoint : Eric Célerier, Garde-chasse particulier : Francis Besse, Membres du bureau : Claude Croisille, Fernand Garcia, Patrick Pouffary, Morgan Bordas, Jérôme Vergnaud.



Assemblée générale du 2 septembre 2007

Merci à tous les propriétaires qui ont signé pour leur terrain. Bonne chance à tous les chasseurs pour la saison 2008-2009.

*Le Président*



Repas de chasse du 16 mars 2008 - Le Trésorier et Le Président « dansent » le Paquito.

## ETAT-CIVIL

### Naissances

Le 13 juillet 2007, à Limoges, de Victor MALLEPEYRE, 2<sup>ème</sup> enfant de Christophe MALLEPEYRE et Laetitia VIGNAUD, domiciliés à Pissac.

Le 19 juillet 2007, à Limoges, de Luna AZZOUG, 2<sup>ème</sup> enfant de Mustapha AZZOUG et Sandrine VIOT, domiciliés au Clédier.

Le 8 mars 2008, à Brive, de Léa, Marie SEMBLAT, 1<sup>er</sup> enfant de Sébastien et Magali SEMBLAT, domiciliés à Germignac.

### Mariages

Le 7 avril 2007, de Joël, Dominique VIOLETTE et Anne, Nadine MBILI-ELLA, domiciliés à Sarrette.

Le 28 juillet 2007, de Franck BENNEHARD, domicilié à Toulouse (31), et Céline LABONNE, domiciliée à Germignac.

Le 4 août 2007, de Lionel ROBERT, domicilié à Saint-Cyr les Champagnes (24), et Christelle BRUN, domiciliée à la Barlanchie.

Le 11 août 2007, de Jean-Pierre LEYMARIE, domicilié à Saint-Cyr les Champagnes (24), et Gisèle DUPUY, domiciliée à Pissac.

Le 21 juin 2008, de Jean-Michel CHATENET, domicilié à la Varonie, et Clotilde, Denise, Gracieuse FRACALOSSO, domiciliée à Beyssac (19).

Le 21 juin 2008, de Emmanuel PEYRAMAURE, domicilié à Saint-Sornin Lavolps (19), et Sabrina, Isabelle, Valérie DE VRESSE, domiciliée à la Varonie.

Le 2 août 2008, de Franck, Philippe GARCIA, domicilié à Saint-Arnoult (14), et Christelle MILLOT, domiciliée à la Mandrie.

### Décès

Le 24 avril 2007, de André, Antoine FAURE, âgé de 87 ans, domicilié 5 rue de l'Eglise.

Le 7 août 2007, de François MARCELOT, âgé de 80 ans, domicilié à l'Etang-la-Lande.

Le 10 août 2007, de René LEYMARIE, âgé de 69 ans, domicilié aux Pradelles et à Brive (19).

Le 25 septembre 2007, de René MEZY, âgé de 85 ans, domicilié à l'Etang-la-Lande.

Le 23 novembre 2007, de Marcel LEYRAT, âgé de 75 ans, domicilié à Sarrette.

Le 14 mars 2008, de Robert GADAUD, âgé de 76 ans, domicilié à la Flotte et à Limoges (87).

Le 3 avril 2008, de Yvonne CELERIER, née EYMERIE, âgée de 80 ans, domiciliée à la Valade.

Le 29 avril 2008, de Lucien CARAMIGEAS, âgé de 58 ans, domicilié au Méchenin et à Ségur le Château (19).

Le 13 août 2008, de Marie-Louise LONGUECHAUD, née LAFONT, âgée de 96 ans, domiciliée à la Leyssonie.

### Inhumations

Le 6 juin 2007, de Anna-Germaine DUPUY, née DUPUY, âgée de 101 ans.

Le 4 août 2008, de Marcel CHAMINADE, âgé de 71 ans, précédemment domicilié à Champ Blanc.





## Rénovation de la Croix du pignon Est de l'église Saint-Médard



Le muret supportant la croix était très fragile



Dépose de la croix et réfection de son mur de soutien



La croix est consolidée et a retrouvé sa place.



La cloche « Marie-Louise » (227 kg), mise en place en 1966.

1966 : baptême de la cloche « Marie-Louise » qui a comme parrain André Faure et comme marraine Amélie Faure-Peyramaure. Pierre Louradour était curé de Beyssenac, René Decay était maire et Monseigneur Donze était évêque de Tulle. « Marie-Louise » sonne l'angélus tous les jours à 7 h, midi et 19 h et elle sonne le glas lors des décès jusqu'au jour des obsèques.

***Les cloches sont le plus souvent coulées en bronze (78 % de cuivre et 22 % d'étain).***

1864 : baptême de la cloche « Saint-Médard » qui a comme parrain Louis Magniaux et comme marraine Françoise Golfier. Gabriel Magnaval était curé de Beyssenac et Jean-Baptiste Auconsul était maire. « Saint-Médard » sonne les heures et le glas (les deux cloches en même temps) lors des décès.



La cloche « Saint-Médard » (176 kg), mise en place en 1864.



La façade nord a changé d'aspect.

Travaux de charpente et de menuiserie au niveau de la voûte et à l'intérieur du clocher et de consolidation de la charpente de la chapelle nord.



Accès de la voûte vers les cloches avant travaux.



Rochelle conduisant au plancher de visite des cloches.



Accès à la voûte sur la nef et le chœur avant travaux.



Après les travaux : plancher pour accès sur la voûte.



Pendant



Après



Avant (avril 2008)



Après (juillet 2008)



Avant (avril 2008)



Après (juillet 2008)



Avant (octobre 2007)



Après (juillet 2008)





Avant (octobre 2007)

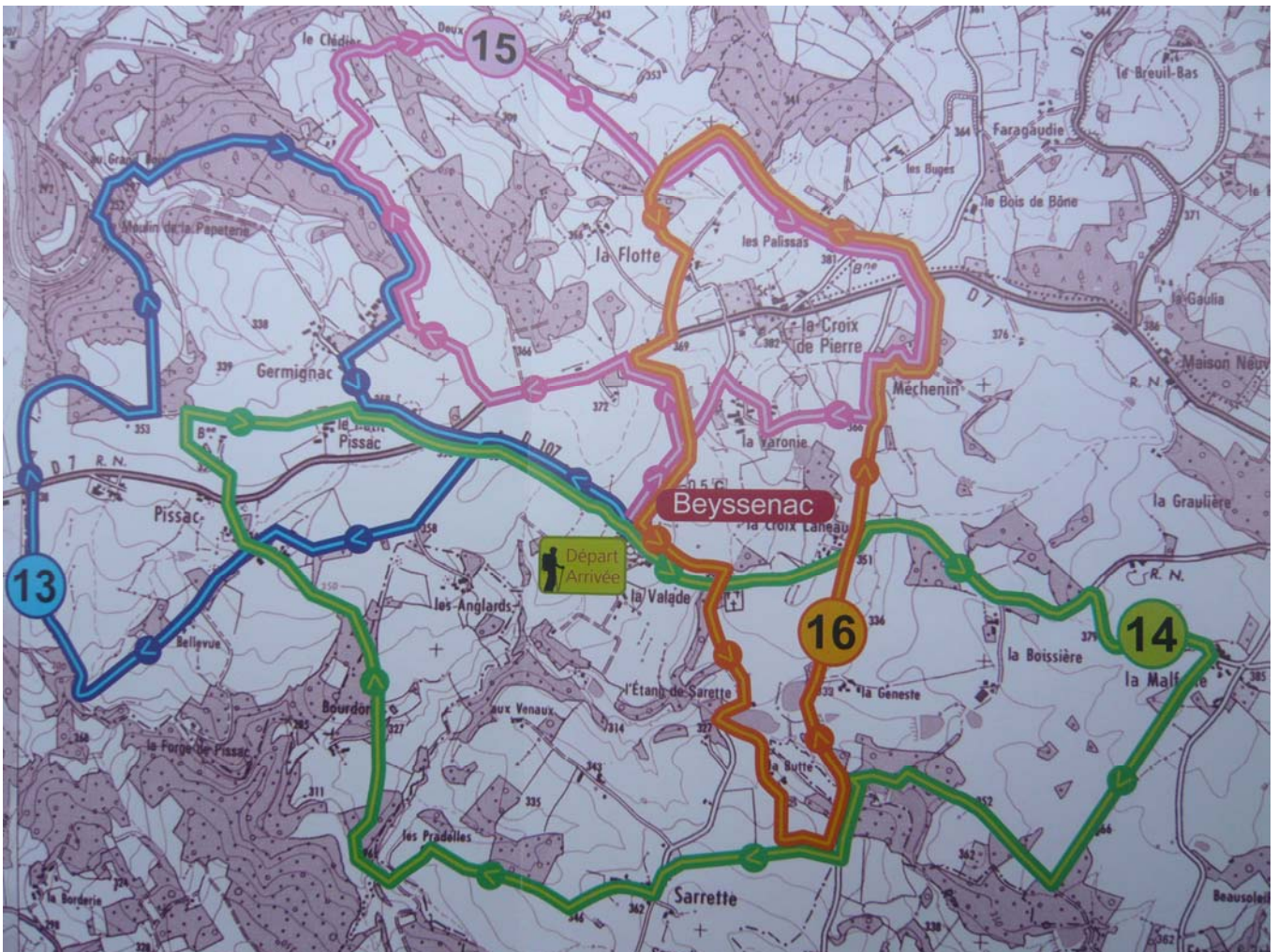


Après (juillet 2008)

4 sentiers de randonnées pédestres ont été balisés à Beysсенac lors de la réalisation du Topoguide de 16 sentiers de la Communauté de communes du Pays de Pompadour. Un panneau installé sur la place de l'église de chacune des 6 communes comprend, au recto, la carte des sentiers de la commune concernée et, au verso, la carte des 16 sentiers de la Communauté de communes du Pays de Pompadour.

Le Topoguide des sentiers est en vente au prix de 5 € dans les mairies de la Communauté de communes et à l'Office de Tourisme du Pays de Pompadour.

Les 4 sentiers de Beysсенac sont le Moulin de la Papeterie (n°13, bleu), le Ruisseau des Belles Dames (n°14, vert), Germignac (n°15, rose) et les 7 étangs (n°16, orange). Bonnes promenades.



Carte des sentiers pédestres de Beysсенac.